

Projet de décret portant modification de la composition des conseils d'administration des parcs nationaux de Port-Cros, du Mercantour, de la Guadeloupe, des Cévennes et des Calanques

Consultation tenue du 28 juin 2022 au 19 juillet 2022

NOR : TREL2217983D

Ensemble des avis publiés

29 juin 2022 à 16h17min

par

J'ajouterais en complément des modifications proposées qui me semblent tout à fait souhaitables, au 3° :

- b) : 7 "personnalités à compétence locale désignées sur proposition du préfet du Var" au lieu de 6 actuellement, afin d'y ajouter "une personnalité locale compétente par son engagement reconnu dans le domaine de la protection de la biodiversité", afin de pouvoir intégrer un acteur local dans un domaine "ouvert" mais important sur le territoire,

- a) Le président du conseil scientifique de l'établissement public du parc national ET le président du Conseil Économique Social et Culturel (CESC) afin qu'il puisse assister au conseil avec une voix DÉLIBÉRATIVE et non plus seulement CONSULTATIVE. Ce serait là une grande avancée.

29 juin 2022 à 16h26min

par ...

J'ai visiblement fait une erreur dans ma contribution précédente (je me suis référée à une mauvaise version du décret sur légifrance), donc j'ajouterais pour les raisons déjà évoquées, au 3°

- a) Le président du CESC en plus du président du CS

- b) Neuf au lieu de 8 personnalités à compétence locale en intégrant "une personnalité compétente par son engagement reconnu dans le domaine de la protection de la biodiversité".